



Retraité(e)s CGT: Indigné(e)s mais pas Résigné(e)s

Journal à périodicité variable des Retraités et Préretraités CGT

SAP 13.Syndicat des Activités Postales. 55 av de La Rose La Brunette BT ext D 13013 Marseille

N° 349

Tel : 04.91.11.60.95 Fax : 04.91.02.69.69

2026 Sem. 09

Courriel retraitescgtposte13@yahoo.com Site <https://retraites-cgtposte13.over-blog.com/>

Facebook Retraité CGT Poste 13

L'ÉDITO: D'UTILITÉ PUBLIQUE

Création en commission des Finances d'une commission d'enquête sur l'impôt payé par les plus riches. en commission des Finances.

L'injustice fiscale est devenue intolérable dans notre pays.

Le mythe selon lequel enrichir les riches servirait toute l'économie et tout le pays ne tient plus devant les faits. Le dernier rapport Oxfam nous indique que 53 milliardaires détiennent plus que 32 millions de personnes dans ce pays. Depuis 2017 la fortune des plus aisés a explosé, notre pouvoir d'achat aussi lui qui n'attend plus rien de leur miroir aux alouettes baptisé « Ruissellement »

Certains de ces ménages ont un revenu fiscal de référence de ZÉRO et ne paient donc pas d'impôt sur le revenu. Suppression de l'ISF, flat tax, CDHR contournable qui ne rapporte quasi rien... ces choix politiques ont enrichi les plus riches et vidé les caisses publiques.

Pendant ce temps le taux de pauvreté est à son pire niveau depuis 1996, le pays se désindustrialise, la bifurcation écologique est à l'arrêt. Les énormes cadeaux fiscaux envers les plus riches coûtent cher, très cher au pays.

L'égalité devant l'impôt n'est pas une option morale, c'est un principe républicain fondamental.

Il est temps d'éclairer les pratiques fiscales inacceptables des plus aisés qui font sécession d'avec la solidarité nationale. Cette commission d'enquête doit permettre d'éclairer les moyens par lesquels les plus riches évitent de manière systématique l'impôt, notamment en structurant leurs fortunes dans des formes (holding) non taxées ou moins taxées.

Sans lever le tabou fixé par le Médef sur la fiscalisation des soi-disants "biens professionnels" nous n'avancerons qu'en tournant autour leur pot...d'or et d'argent.



PRIVÉS D'ENVELOPPES

On le craignait, on vous avait averti, c'est maintenant une réalité que nous avons vécu avec l'envoi du numéro précédent (et peut être celui ci?) : le manque d'enveloppes va nous limiter dans les envois vers nos syndiqués de nos tracts et de notre Journal ! ! Notre Fédé est intervenue pour faire respecter le droit syndical afin que les syndicats disposent librement du matériel nécessaire à l'expression syndicale, mais dans un avenir proche, il nous faudra penser autrement notre activité envers nos syndiqués.

Pas de soucis pour ceux qui nous ont communiqué leur adresse mail, certe, ils n'auraient plus la version papier.

Mais les autres, tous les autres une centaine d'adhérents ? Des victimes collatérales et expiatoires du Tout numérique ? Dans un premier temps, une diminution mais ensuite, on entrevois la fin de la dotation. La communication est un outil dans la bataille que nous menons. Il faut donc que ceux qui le peuvent nous fassent parvenir une adresse mail s'ils veulent continuer à recevoir le Post Hier. Les impôts imposent de faire les déclarations par Internet, certains d'entre vous doivent avoir une adresse mail.

Il faut nous la donner.

Faudra-t-il demander à la Poste d'équiper tous ses anciens employés de matériels informatiques ?

Méprisable, insupportable...

« Le gouvernement appelle à "une limitation" de la consommation de viande afin de réduire les gaz à effet de serre »

Dire cela alors que des milliers de retraités ont du mal à se payer un morceau de viande !

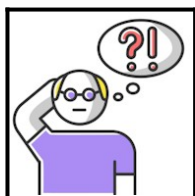
Cette propagande est méprisable, insultante, honteuse et insupportable !

Portail Psy un dispositif de soutien psychologique accessible à tous les agents et retraités de La Poste.

Chacun d'entre nous peut, à un moment donné, être confronté à des difficultés personnelles. Dans ces situations, l'appui d'un psychologue peut être utile, en complément de l'accompagnement pouvant être proposé par l'assistance sociale. Portail Psy permet notamment de :

- dialoguer avec un psychologue par téléphone, chat ou mail, sans prise de rendez-vous
- consulter les disponibilités et spécialités des psychologues afin de planifier un rendez-vous
- accéder à des fiches pratiques pour mieux gérer le stress et les émotions

Portail Psy est accessible à tous, dès que le besoin se fait sentir. Vous pouvez y accéder via un ordinateur, une tablette ou un smartphone, à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe uniques.



Ligne d'écoute : 0 800 400 750 (7j/7 – 24h/24).

Numéro vert gratuit depuis un poste fixe.

URL : postiers.hucare.io

Identifiant : postiers

Mot de passe : POSTIERS



N.B : Les personnes sourdes ou malentendantes qui souhaitent un échange en visio peuvent prendre rendez-vous avec un psychologue bilingue en Langue des Signes Française (LSF) en adressant une demande à : ecoutepsy@empreintehumaine.com



FACE A UNE ARNAQUE EN LIGNE

L'article 133-18 du Code monétaire et financier prévoit...que la banque est tenue de procéder au remboursement immédiat des opérations non autorisées sauf en cas de « comportement frauduleux ou négligence » de votre part.

En cas de refus, les voies de contestations possibles ?

- 1) Contester auprès de votre banque dans un délai maximal de 13 mois
- 2) Saisir le médiateur de votre banque. La plainte pénale n'est pas obligatoire mais fortement conseillée car elle appuiera votre action civile.
- 3) Le service THESEE est une plate-forme dédiée aux arnaques sur Internet
<https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/demarches-en-ligne/thesee-arnaques-internet-plainte-en-ligne>
- 4) En cas d'un nouveau refus, rapprochez vous de votre avocat.

ASP (Allocation Solidarité pour les Personnes Âgées)

Les droits et acquis que l'on perd sont souvent ceux qu'on utilisent pas

ASP : 1 personne sur 2 ne le demande pas. Le montant est de 1 043,59€/mois pour une personne seule et 1 620,18€ pour un couple.

Pourquoi on ne le demande pas ? : 1) La non-connaissance du dispositif. 2) La complexité des démarches administratives liées à la demande. 3) La crainte de récupération sur l'héritage si celui-ci est supérieur à 107 616 € de patrimoine (150 000 dans les départements d'Outre-mer). En effet, l'ASP est considérée comme une avance récupérable sur succession si le patrimoine net du bénéficiaire excède ces seuils.



Le budget de la sécu c'est 643 milliards d'€ Gouffre et Montagne d'or ?

Une fois et demi le budget de l'État... Une « montagne d'or » qui ouvre l'appétit des financiers de tout poil. Son fameux « Trou » est de près de 23 milliards! 23 sur 643 c'est 3,50 % du budget Comme si un salarié dont le salaire est de 1500€ avait un découvert de 53€ à la fin du mois.... Où est le gouffre de la dette dont nous parle les médias?

Des médias qui jouent à la désinformation dans le but de faire passer les solutions gouvernementales et patronales dans nos têtes ! en cachant les autres propositions syndicales ou politiques.

La CGT a des propositions (elle ne fait pas que râler) dont les médias ne parlent jamais. L'une d'elle est de rétablir Un Conseil d'administration de la Sécu, ÉLU par les assurés sociaux comme avant 1967.

Mes Yins et leurs Yangs

Donc maintenant, en 2026, on se retrouve avec des valeurs complètement inversées, et apparemment tout le monde trouve cela normal !

Le fascisme, c'est "bien" ; le combattre, c'est "mal". Défendre la paix, c'est "mal" ; la guerre, c'est "mieux". La solidarité, c'est "mal", la méritocratie, c'est mieux". L'égalité, c'est "mal" ; le capitalisme, c'est "mieux". La fraternité, c'est "mal" ; les étrangers dehors, c'est "mieux". La liberté, c'est "mal", l'autorité et l'ordre, c'est "mieux". Défendre la planète, c'est du "terrorisme". La liberté d'expression, c'est "bien" seulement pour cracher des idées rances. L'antisémitisme, c'est "mal **oui** ; mais l'islamophobie, ça passe. Et la liste ne s'arrête pas là : on pourrait aussi parler des violences contre les femmes, les enfants, les personnes en situation de handicap, les personnes différentes, les pauvres, etc.

Je pensais naïvement que ce pays était encore capable de toujours faire mieux pour son peuple et pas le pire. On est parfois crédules quand on est militant... et mon problème vient sûrement du fait que j'ai gardé l'espoir de celles et ceux qui veulent allumer les étoiles pour un monde meilleur. (SVPat)

C' EST « DUPLOND » dans l'aile de la Démocratie

La gigantesque pétition contre la loi Duplomb a franchi les seuils imposés par les institutions avec 2,1 millions de signatures. Mais le Gouvernement s'y assoit dessus et elle restera sans effet législatif. La Ve République confirme sa capacité à absorber – et à dissoudre – la contestation citoyenne comme pour le référendum de 2005.

Cette loi, rédigée l'an passé par . Duplomb, sénateur LR et VRP de l'agro-industrie, autorise en effet, d'énormes reculs environnementaux, la construction de nouvelles méga-bassines ou encore de maxi-fermes et, plus grave pour notre santé les substituts aux néonicotinoïdes. Le débat (sans vote des députés) ne servira d'un point de vue législatif, absolument à rien car, il « ne pourra en aucun cas revenir sur le texte voté » a prévenu la présidente macroniste de l'Assemblée nationale. *Mais me ! n'est pas en le fascisme !*

EXONÉRATIONS

La loi de financement 2026 de la sécurité sociale fait à nouveau la part belle aux exonérations de cotisations sociales, de l'ordre de 80 milliards. La CGT ces exonérations, néfastes au financement de la sécurité sociale et à l'emploi. Par ricochet, l'obligation de compensation par l'état grève d'autant les recettes fiscales. C'est une vraie machine à cash cette rente pour le capital, d'autant qu'aucune compensation à la caisse de la sécurité sociale n'est exigée

CA SUFFIT !!!

SANTÉ, CONSULTATION LONGUE DURÉE POUR LES + 80 ANS

À partir du 1er janvier 2026, votre médecin traitant peut vous proposer une consultation longue durée (CLI), entièrement remboursée. Une mesure attendue pour mieux accompagner les patients âgés dans les moments clés de leur parcours santé. La convention médicale 2024-2029 introduit une nouveauté majeure au 1er janvier 2026 : la consultation longue du médecin traitant, spécialement conçue pour les patients de plus de 80 ans. Ce rendez-vous, plus longs et plus complexes, sera aussi mieux rémunérés aux praticiens . **FACTURÉ 60 €, la visite sera INTÉGRALEMENT PRIS EN CHARGE** par l'Assurance maladie et les complémentaires santé. Concrètement, trois situations ouvrent droit à cette consultation longue, à raison d'une par an et par patient dans chaque cas de figure. Les patients concernés n'ont aucune démarche particulière à effectuer : c'est le médecin traitant qui facture cette prestation. La première situation concerne le retour à domicile après une hospitalisation. Dans les 45 jours suivant la sortie de l'hôpital, le médecin traitant peut facturer une consultation longue (GL1) pour faire le point sur votre état de santé, reprendre en main le suivi de vos traitements et coordonner les soins nécessaires. La deuxième situation vise les patients dits « hyperpolymédiqués », c'est-à-dire ceux qui prennent au moins 10 lignes de traitements médicamenteux différents. Un cas fréquent chez les personnes âgées souffrant de plusieurs pathologies chroniques. La troisième situation concerne l'entrée dans un parcours médico-social. Lorsqu'un patient de plus de 80 ans a besoin de constituer un dossier pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), la consultation longue (GL3) permet au médecin traitant de prendre le temps nécessaire pour remplir les documents médico-administratifs.

Dans tout les cas votre médecin traitant saura vous orienter vers la tarification la plus adaptée à votre situation.



Depuis plus de 60 ans, les États-Unis étranglent Cuba avec des mesures coercitives unilatérales contraires au droit international. Cet acharnement prend un nouveau tournant avec le décret signé par M. Trump le 29 janvier dernier. Désormais les États-Unis veulent pénaliser très fortement les économies des pays qui procurent du pétrole à Cuba. Sans pétrole, les transports s'arrêtent, la production électrique est réduite, la conservation des aliments devient plus difficile, les hôpitaux ne peuvent plus fonctionner. La CGT réaffirme son soutien fraternel au peuple cubain, et appelle ses organisations à multiplier les opérations de solidarité concrètes avec la Centrale des travailleurs de Cuba.

Ca c'est GARDANNE Bébé !

7 DÉCEMBRE 2018. Fin du charbon et début de la lutte La date du 7 décembre 2018 marque le début de la lutte des salariés de la centrale de Gardanne. Ils commencent une grève reconductible en réponse au refus d'un moratoire sur l'arrêt du charbon par le gouvernement. Le milliardaire tchèque Daniel Kretinsky, repreneur de la centrale, lancera plus tard un plan de licenciements	OCTOBRE 2020. Création de l'Association des Travailleurs. Les salariés et la CGT lancent l'Association des Travailleurs de la Centrale de Gardanne. « En quelques semaines, il y a une énorme solidarité financière qui permet le financement de deux études de faisabilité pour notre projet »	12 OCTOBRE 2021. Mise sous protection du site Face au blocage du dossier, les travailleurs enclenchent la « reprise en main de l'outil de travail » et mettent « le site sous protection ». Concrètement, l'usine est sous leur contrôle et un bras de fer inédit s'enclenche avec Gaze-Energie.	20 AVRIL 2023. Déplacement de Sophie Binet Les dispositifs d'accompagnement des salariés dans le cadre des licenciements, en lien avec la fin du charbon, prennent bientôt fin. Sophie Binet fait son premier déplacement sur site. « Nous gagnerons ensuite le prolongement des dispositifs »
31 JUILLET 2025. Accord inédit. Un accord est arraché avec GazeEnergie et l'État pour le lancement concret du projet des salariés, BioMéthane Provence. La création d'une société est actée en ce sens et va permettre l'embauche des salariés licenciés. L'Association des Travailleurs est présente	26 NOVEMBRE 2025. Premières embauches Les 3 premiers contrats de la société, créée par les salariés et leur association, sont signés. Au total, 14 travailleurs licenciés t embauchés à cette date. 9 autres vont l'être en 2026.	2026-2028. Permis et construction. Les salariés prévoient le dépôt du permis de construire et permis d'exploiter à l'été, pour un démarrage des travaux en 2027. S'ensuit un an et demi de construction prévue, puis 6 mois de tests. Le démarrage de la phase commerciale est dans le viseur pour 2028 .	13 FÉVRIER 2026. Sophie BINET 13/02/2026

Avec GARDANNE, ceux qui gagnent ce sont ceux qui luttent !

PENSÉE ► *Il y a sur cette Terre des gens qui s'entretuent, ce n'est pas gai . Mals il y a aussi des gens qui s'entrevivent , j'irais les rejoindre.* (Jacques Prévert)
 La CGT fait partie de ceux qui s'entrevivent et luttent pour un monde de justice sociale, de fraternité et de paix..

La force de la CGT, c'est ses syndiqué.es !

POUR VOUS, LES ABSENTS DU 20 JANVIER

(j'ai les noms) ... le quorum n'étant pas atteint, on rejouera



Ordre du Jour

Situation sociale et revendicative
 Bilan de l'année écoulée
 Perspectives pour 2026
 Point organisation et fonctionnement de la section
 Renouvellement du bureau
 Questions diverses

Nous avons invité la secrétaire de l'USR CGT13 et le représentant de l'UFR national lesquels pourront répondre à tes questions